

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Commission Territoriale Midi Pyrénées



Règlement Trophée Midi-Pyrénées "Entente Fémina"



I. Principe

La participation à ce trophée est réservée exclusivement aux féminines de la Commission Territoriale Midi- Pyrénées. Basé sur la convivialité, il doit servir à promouvoir la pétanque au féminin.

II. Déroulement

La participation est ouverte aux catégories senior, junior et **cadets féminines, à condition que la partenaire de la joueuse cadette soit obligatoirement une sénior.**

La doublette doit comprendre au minimum une joueuse Promotion. Les équipes peuvent être homogènes ou non, mais les joueuses de la doublette doivent obligatoirement appartenir à un même département.

La compétition se déroule en doublettes et par poule.

Le trophée se déroule le même jour à partir de 10 heures sur quatre journées qualificatives et huit sites différents (2 sites par journée) et une cinquième journée dite phase finale qui se joue sur un même site.

a) Phases qualificatives

Le haut identique n'est pas obligatoire pour les équipes.

La désignation du graphiqueur et de l'arbitre relève du Comité qui reçoit, la présence d'un délégué de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées est souhaitable.

Le graphique sera obligatoirement tenu à l'aide de Gestion Concours et devra être adressé au secrétariat de la Commission Territoriale.

Un jury à minima de trois personnes doit obligatoirement être constitué.

La licence de l'année en cours (2018) est obligatoire.

Les inscriptions sont prises sur place, le jour même. L'engagement est fixé à 10€ par équipe.

Les parties arrêtent de 12h30 à 14h.

A l'issue de chaque journée, 8 équipes sont qualifiées. Le nombre d'équipes à qualifier est calculé, le jour même, au prorata du nombre de participantes sur chaque site et est annoncé au début des rencontres. Il peut donc y avoir sur la même journée, un nombre différent de qualifiées d'un site à un autre.

Sur une même journée, si la différence d'équipes inscrites sur les deux sites est égale ou inférieure à 10, le nombre d'équipes à qualifier doit être identique.

Les rencontres sur chaque site s'arrêtent au niveau des parties qualificatives jouées.

Toute équipe non qualifiée à l'issue d'une journée peut participer aux autres tours qualificatifs.

Pour les journées qualificatives, un concours B (non qualificatif pour le classement général) est obligatoirement organisé pour les perdantes de poules. Les inscriptions sont prises de 14h à 15h30, le montant de la participation est fixé à 4€ par doublettes. Le montant de ces engagements est entièrement reversé aux équipes gagnantes du concours B.

Le comité organisateur doit mettre à disposition des joueuses, un espace couvert pour leur permettre de pique-niquer et/ou proposer des repas.

b) Phase finale

A l'issue de ces quatre tours qualificatifs, les 32 équipes qualifiées se retrouvent sur un même site pour disputer la phase finale. Jet du but des parties de poules, 9h30.

Sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif de situation exceptionnelle (travail, décès...), une remplaçante sera

acceptée sous condition qu'elle n'ait pas participé à une journée qualificative.

Pour aider à la logistique de la journée finale, la présence et l'aide d'une personne (à minima) par Comité est indispensable et obligatoire.

III. Dotations

a) Phases qualificatives

Toutes les parties de cette phase sont payées au cumul, (partie de sortie de poule et toutes les parties gagnées ensuite, sont primées 10€) **SAUF** la partie qualificative qui n'est pas payée, le repas étant offert aux joueuses des équipes qualifiées pour la finale.

b) Phase finale

- Tenue

Le haut identique est obligatoire pour les équipes qualifiées.

- Dotations

Les parties sont payées au cumul. La dotation de 750€ de la journée finale se répartie comme suit :

- Sortie de poule 20€	soit 16 x 20 = 320€
- 8 ^{ème} de finale 20€	soit 8 x 20 = 160€
- ¼ de finale 30€	soit 4 x 30 = 120€
- ½ finale 40€	soit 2 x 40 = 80€
- Gagnante finale	70€

A l'issue de la finale, en plus des récompenses, un bouclier tournant, offert par la ligue est

attribué à l'équipe gagnante. Il est remis en jeu tous les ans.

Les équipes ayant perdu les deux premières parties de poule du Trophée, participent d'office à la Coupe du Président. Dotation : ½ finaliste 20€ - vainqueur, 30€

IV. Lieux et dates 2018

1^{ère} journée : dimanche 21 janvier à Lannemezan (65) et Montauban (82)

2^{ème} journée : dimanche 4 février à Aignan (32) et à Cahors (46)

3^{ème} journée : dimanche 11 février à Labruguière (81) et Varilhes (09)

4^{ème} journée : dimanche 18 février à Tournefeuille (31) et à Creissels (12)

Finale : le dimanche 18 mars à Albi (81).

Ces lieux et dates sont mis à jour chaque année par la Commission Féminine de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées, après validation de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées.

V. Compétence en cas de litige

Tout litige à l'issue des phases qualificatives ou de la finale relèvera du Comité de pilotage de cette manifestation composée d'un membre de chaque département de la commission féminine de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées et du président de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées.

Le présent règlement a été établi et adopté par le Comité Directeur de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées en sa réunion du 29 octobre 2017 à Montauban

Il est applicable pour la saison 2018 et est révisable chaque saison.